

Avis rendus sur projets de la MRAe Bourgogne-Franche-Comté en 2023

Avis rendus sur projets

MRAe Bourgogne-Franche-Comté

Publié le 27/02/2023 | Mis à jour le 26/06/2023

Les Missions régionales d'autorité environnementale sont compétentes pour certains types de plans et programmes – les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales – et pour les projets ayant fait notamment l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

JUIN

Construction d'un parc photovoltaïque sur la commune de Mesandans (25)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de deux mois prévu à l'article R 122-7 du code de l'environnement

Absence d'avis du 26 juin 2023 / BFC-2023-3854

2023APBFC51